

– MEDIA-TARN –

## Dispositifs « Maternelle au cinéma » et « École et cinéma » Organisation et fonctionnement

« **Maternelle au cinéma** » et « **École et cinéma** » sont constitutives d'une même **action culturelle et pédagogique**, chaque opération présentant toutefois des spécificités propres, adaptées aux publics qu'elles concernent.

La première est la reconduction année #2 du dispositif lancé sur un mode officiel en 2023-2024 ; la seconde existe depuis 1994. Toutes deux sont conduites sous l'impulsion des *Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture*, avec le concours du *Centre national du cinéma et de l'image animée*.

Ces dispositifs d'éducation artistique et culturelle s'exercent aujourd'hui auprès de **98 départements** français dont le **Tarn** est l'un des terrains les plus concernés. Ils sont conduits en étroit partenariat avec **toutes les salles de cinéma** du département et ont touché en 2023-2024 près de **3500 jeunes enfants** scolarisés en maternelle et **13 000 écoliers** de cycles 2 et 3.

« **Maternelle au cinéma** » et « **École et cinéma** » se déroulent, dans le département du Tarn, sous la responsabilité conjointe de la DSDEN du Tarn, de la DRAC Occitanie et du Conseil départemental du Tarn qui, par convention, ont chargé la structure culturelle **MEDIA-TARN** de sa **coordination départementale**. Cette opération s'exerce avec le concours financier des communes et des communautés de communes.

### Objectifs des opérations

« **Maternelle au cinéma** » et « **École et cinéma** » visent à faire **découvrir aux jeunes élèves** les films du **patrimoine cinématographique** mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du **7<sup>e</sup> Art** et d'encourager une pratique active de la salle de cinéma.

Cette introduction du cinéma en classe permet également d'amener l'enfant à aborder progressivement la lecture des messages audiovisuels, **éducation aux images** déterminante pour sa culture et la construction de sa place de citoyen en devenir.

### Coordination départementale

La coordination départementale des opérations « **Maternelle au cinéma** » et « **École et cinéma** » est assurée à MEDIA-TARN par :

- Lucile DECAMPS *Coordinatrice départementale Éducation Nationale*  
Accompagnement du projet pédagogique (inscriptions, programmation, bilan), animation et formation (pré-visualisations, animations pédagogiques), élaboration de documents pédagogiques, veille documentaire...
- Myriam BOTTO *Coordinatrice départementale Cinéma*  
Gestion et suivi du dispositif, conception et coordination de dispositifs pédagogiques et culturels s'inscrivant en périphérie des parcours, élaboration et actualisation des plannings, gestion de la circulation des copies, relations avec les exploitants de cinéma, le CNC et *Passeurs d'images*, prêt de ressources pédagogiques...

### Dispositifs

• Les classes volontaires qui s'engagent à suivre les opérations « **Maternelle au cinéma** » ou « **École et cinéma** » assistent **aux projections** proposées dans la **salle de cinéma** la plus proche de leur école. Ces projections sont réparties au cours de l'année scolaire selon les modalités suivantes - tel que le *Cahier des charges* « **Ma classe au cinéma** » annexé au présent document le stipule - :

- « **Maternelle au cinéma** » :
  - pour les enfants de Moyenne et Grande Section : 1 séance en salle de cinéma aux 1<sup>er</sup> trimestre, 2<sup>e</sup> trimestre et 3<sup>e</sup> trimestre, soit 3 séances au total
  - pour les enfants de Petite Section : 1 séance en salle de cinéma au 2<sup>e</sup> trimestre et au 3<sup>e</sup> trimestre, soit 2 séances au total.
- « **École et cinéma** » : 1 séance par trimestre pour chacun des 3 trimestres de l'année scolaire, soit 3 séances au total pour les Cycles 2 et 3.

• Les enseignants associés **exploitent dans leur classe** les films projetés. Ils ont à disposition à cet effet les **documents pédagogiques** remis trimestriellement par MEDIA-TARN (affiches des films et ressources pédagogiques mises en ligne sur le site [www.mediataarn.org](http://www.mediataarn.org)).

- Ils assistent aux **séances de pré-projection, de pré-visionnement et aux animations pédagogiques** qui sont organisées à leur intention en salle de cinéma, afin de préparer suffisamment en amont le travail sur les films programmés.
- Ils sont invités, en fin d'année scolaire, à participer à la réunion-bilan et à compléter **la fiche d'évaluation individuelle** de l'action « *Maternelle au cinéma* » ou « *École et cinéma* » qui leur aura été précédemment adressée par MEDIA-TARN.

### Calendrier organisationnel des dispositifs

Jan <sup>n</sup> à Juin <sup>n</sup>	<b>Choix de la programmation des titres</b> diffusés au cours de l'année scolaire par le <i>Comité de Pilotage départemental</i> réuni par MEDIA-TARN (à partir du <i>catalogue national des films</i> ). <b>Bilan</b> de l'année écoulée <b>Réservation des films</b> et de la <b>documentation pédagogique</b> auprès des instances nationales par MEDIA-TARN.
Juillet <sup>n</sup>	<b>Information</b> institutionnelle conjointe des collectivités territoriales et des enseignants du lancement des dispositifs. <b>Contacts</b> entre les <b>enseignants</b> et les <b>collectivités</b> afin de s'assurer de leur participation financière – <i>Quote-part billetterie, transports &amp; Contribution financière municipale annuelle</i> .
27 juin 06Sept. <sup>n</sup>	<b>Inscription des enseignants via la plateforme Adage</b>
Sept. <sup>n</sup>	<b>MEDIA-TARN prend attache auprès des enseignants inscrits via Adage</b> pour une validation de l'inscription et la collecte des informations complémentaires (effectifs, vœux calendaires, modalités de règlement, ...)
Sept. <sup>n</sup> à Nov. <sup>n</sup>	<b>Délibération</b> de l'instance municipale / intercommunale fixant la <i>Contribution financière municipale annuelle</i> « <i>École et cinéma</i> » et « <i>Maternelle au cinéma</i> » (CFMA). <b>Conventionnement des Collectivités locales</b> avec MEDIA-TARN ( <i>base effectifs inscrits</i> ). <b>Diffusion des plannings des séances</b> élaborés par MEDIA-TARN et <b>transmission de la documentation pédagogique</b> aux écoles. <b>Organisation des transports</b> (du ressort de chaque Directeur.rice d'école).
Oct	<b>Premières animations pédagogiques et prévisionnements en salle</b> à destination des enseignants.
Sept. <sup>n</sup> à juin <sup>n+1</sup>	<b>Suivi</b> administratif, technique et pédagogique par MEDIA-TARN ( <i>relation avec les distributeurs, circulation des copies/films, gestion des KDM/clés de décryptage, suivi des exploitants, accompagnement des enseignants...</i> )
Juin à Juil <sup>n+1</sup>	<b>Relevé de la participation réelle</b> des élèves et production d'un <b>État Récapitulatif</b> par MEDIA-TARN adressé aux collectivités à titre informatif, la <i>Contribution financière municipale annuelle</i> visant à une participation de celles-ci aux frais de gestion, restant établie sur la <u>base des effectifs inscrits</u> .
Juil <sup>n+1</sup>	<b>Production par Média-Tarn à l'attention des collectivités d'une facture arrêtant le montant de la CFMA.</b>

### Pré-visionnement

Chaque film de la programmation est projeté **gratuitement aux enseignants**, préalablement à leur séance scolaire, lors de **séances de pré-projection ou de pré-visionnement** (séance assortie d'une **animation pédagogique** menée par la *Coordinatrice départementale Éducation Nationale*), afin de les aider à l'exploitation du film en classe.

### Documents et accompagnement pédagogiques

Pour tous les films programmés, la coordination nationale *L'Archipel des Lucioles* fournit :

- Pour « *Maternelle au cinéma* » : un kit en ligne autour de chaque film (extraits des films, proposition d'activités pluridisciplinaires, approche sensorielle, ...) et une **carte « activité »** imprimée par élève inscrit.
- Pour « *École et cinéma* » : les **Cahiers de notes** en ligne (plateforme pédagogique dédiée : [www.nanouk-ec.com](http://www.nanouk-ec.com)) à destination des enseignants.

MEDIA-TARN prend par ailleurs à sa charge la conception le cas échéant et l'impression d'une **affiche** format A2 par film et par classe participante.

- Enfin, de nombreuses **ressources pédagogiques**, réalisées par la Coordination Éducation nationale, sont mises en ligne sur le site : [www.mediataarn.org](http://www.mediataarn.org).

## Planning des projections

Les **plannings des séances de projection**, élaborés par MEDIA-TARN à partir des données fournies une fois l'inscription sur la plateforme Adage entérinée, sont adressés chaque trimestre par les services de la DSDEN du Tarn et par voie électronique aux écoles participantes.

## Lieux des projections

Le **lieu de projection** des séances est, par principe, la **salle de cinéma la plus proche** de l'école parmi les salles de cinéma suivantes : *Albi, Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Mazamet, Montredon-Labessonnié, Rabastens et Saint-Sulpice*, ainsi que les localités desservies par le circuit itinérant *Cinécran 81*.

Le cinéma de Lavaur reste fermé pour l'année scolaire 2024-2025.

## Horaires des séances

Les horaires indiqués sur les plannings doivent être **impérativement respectés** afin de ne pas entraîner de désagrément soit pour les classes et collègues qui participent également à la séance, soit pour les projectionnistes salariés ou les exploitants qui assurent ces mêmes séances.

En cas de retard les enseignants sont priés :

- de **contacter** directement l'**exploitant** afin de le prévenir de l'empêchement ;
- d'**informer** la **Coordination départementale Cinéma** à MEDIA-TARN afin qu'elle puisse le cas échéant envisager un report de séance.

## Bordereau de déclaration de séance

Un *Bordereau de déclaration de séance*, fourni par MEDIA-TARN, est adressé avec chaque planning. Il permet d'indiquer **les effectifs exacts, par niveau, à chacune des séances**.

Ce bordereau est **obligatoirement** à remplir (ou reproduire) en **3 exemplaires** :

- le **1<sup>er</sup> est remis à l'exploitant au début de chaque séance** (lui permettant ainsi d'établir ses **factures** et de connaître, en cas d'incident ou en cas de contrôle du CNC, le nombre réel d'élèves présents dans le cinéma) ;
- le **2<sup>e</sup> exemplaire est adressé impérativement à MEDIA-TARN** dans les jours qui suivent la séance ;
- et le **3<sup>e</sup> exemplaire est conservé par l'école**.

## Tarif des entrées / Billetterie CNC

Le **prix d'entrée** au cinéma de **2,50 €** par élève et par **séance** pour « *Maternelle au cinéma* » et de **2,80€** par élève et par **séance** pour « *École et cinéma* » se répartit généralement comme suit :

- respectivement **1,50 € et 1,80€** réglés par les enseignants **directement à l'exploitant** du cinéma **avant le début de la séance**,
- le **complément, « quote-part billetterie », en principe de 1 €** par séance, est **facturé directement par l'exploitant à la Mairie** ou à une structure délégataire proche de l'école (coopérative scolaire, association de parents d'élèves...) sur la base du *Bordereau de déclaration de séance* établi conjointement par l'enseignant et l'exploitant lors de chaque projection.

**Avant toute inscription** à « *Maternelle au cinéma* » ou « *École et cinéma* », il appartient à chaque **Directeur** d'avoir **sollicité préalablement sa Mairie** ou, selon accord, une structure proche de l'école, afin de s'assurer de l'existence de ce financement.

## Transports

Les **transports** éventuels sont à la **charge de la commune** ou d'une structure proche de l'école (association, coopérative scolaire, parents d'élèves...).

Dans le **cas des écoles utilisant un transport communal**, les indications qui sont portées dans la fiche d'inscription permettent d'organiser, au mieux des intérêts des écoles, des séances échelonnées sur plusieurs jours afin d'optimiser l'utilisation des transports communaux.

## Contribution financière municipale annuelle (CFMA)

Une **Contribution financière municipale annuelle**, fixée à : **1 € par élève inscrit et par an** pour le dispositif « *Maternelle au cinéma* » et **1,50 € par élève inscrit et par an** pour le dispositif « *École et cinéma* » est attribuée par la Mairie – ou sa délégation de compétences – à la structure coordinatrice MEDIA-TARN dans le cadre d'une **Convention** bi-partite exclusive et ce au titre de la participation de la commune aux coûts de gestion et d'organisation des dispositifs pris en charge par Média-Tarn. Une facture sera adressée aux collectivités en fin d'année scolaire.